

VRAC

Vers un réseau
d'achat en commun



Une tarification sociale à VRAC Lyon Métropole

pour permettre une accessibilité à tous et toutes à des produits alimentaires de qualité !

-50%

par rapport au prix d'achat producteur
pour l'**ADHÉSION "Coup de pouce"**

Personnes orientées par des travailleurs sociaux et étudiants boursiers

-10%

par rapport au prix d'achat producteur
pour l'**ADHÉSION "Quartier / étudiant"**

Etudiant.es ou habitant.es d'un quartier prioritaire de la politique de la ville ou en situation particulière

Pour orienter une personne en situation de vulnérabilité économique ou sociale, envoyez un mail à la personne référente du groupement d'achat de votre territoire ou bien à contact-lyon@vrac-asso.org


MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'association VRAC Lyon Métropole favorise l'accès à des produits alimentaires et d'hygiène de qualité à des prix accessibles dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et les Universités. Grâce à un fond national d'aide alimentaire, VRAC a fait évoluer son modèle en 2023 en créant une tarification sociale qui a permis d'élargir son action aux personnes en situation de précarité économique ou sociale.

Les produits VRAC sont vendus à prix coûtant producteur sur lequel s'applique 3 tarifications en fonction des ressources de chacun.e :

LE TARIF COUP DE POUCE	LE TARIF QUARTIER / ÉTUDIANT	LE TARIF HORS QUARTIER
<ul style="list-style-type: none"> Sur prescription d'un travailleur social diplômé d'état (assistant.e social.e, CESF, CROUS...) Sur prescription d'un travailleur social ayant accès au budget individuel de l'adhérent-e 	<ul style="list-style-type: none"> habitants d'un quartier politique de la ville (+/- 100m) et/ou d'un logement social étudiant-es bénéficiaires de minima sociaux (RSA, AAH, ASPA, APL, ASS, ASI, ADA, RSO) services civiques familles monoparentales 	<p>Pour les personnes résidant ou travaillant dans la commune d'un groupement mais n'habitant pas dans un quartier prioritaire</p>
<p>-50% par rapport au prix producteur</p> <p>ADHÉSION À PARTIR DE 1€/AN</p>	<p>-10% par rapport au prix producteur</p> <p>ADHÉSION À PARTIR DE 1€/AN</p>	<p>+10% par rapport au prix producteur</p> <p>ADHÉSION À PARTIR DE 20€/AN</p>

Comment faire bénéficier de la tarification sociale « coup de pouce » ?

- ✓ Envoyer un mail avec le nom, prénom, adresse postale, adresse mail, téléphone de la personne orientée à la personne référente du groupement de votre territoire.
- ✓ Le message précise que la personne orientée « ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels ».
- ✓ La prescription est valable pour l'année en cours sauf précision du travailleur social et à renouveler chaque année en janvier (septembre pour les étudiants) suite à un rendez-vous individuel.

Référentiel à destination des personnes qui dirigent des tarifs « coup de pouce » :

- L'évaluation doit permettre de répondre à la question suivante : « la personne orientée dispose-t-elle d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels ? ».
- À titre indicatif, les personnes bénéficiant des minima sociaux peuvent être éligibles à la tarification sociale « coup de pouce » si leur situation répond à la question ci-dessus (RSA, AAH, ASPA, APL, ASS, ASI, ADA, RSO, Services Civiques etc.).
- À titre indicatif, les personnes ayant moins de 3.85€/jours/personnes* pour se nourrir peuvent être éligibles à la tarification sociale « coup de pouce » de VRAC.

* source INRAE Nicole Darmon